

Conditions Particulières

pour les centres familiaux de l'OCASC

Toutes les dispositions des conditions générales s'appliquent, complétées par les particularités suivantes.

1. Périodes d'ouverture

Koksijde, Spa, Wilskerke, Middelkerke
Continental, Lombardsijde
Toute l'année

2. Tarification (du 01/04/2023 au 30/03/2024)

Prix à consulter à destination

Prix non-bénéficiaires: sur demande

2.1. Haute saison (HS)

Vacances de Pâques - Flandres

01.04.2023 - 16.04.2023

Vacances de printemps - Wallonie

29.04.2023 - 14.05.2023

Ascension

18.05.2023 - 21.05.2023

Pentecôte

27.05.2023 - 29.05.2023

Vacances d'été

30.06.2023 - 31.08.2023

Koksijde et Lombardsijde

Périodes imposées:

30.06 - 14.07.2023

14.07 - 28.07.2023

28.07 - 11.08.2023

11.08 - 25.08.2023

Vacances d'automne

21.10.2023 - 05.11.2023

Vacances d'hiver

23.12.2023 - 07.01.2024

Vacances de détente - Flandres

10.02.2024 - 18.02.2024

Vacances de détente - Wallonie

24.02.2024 - 10.03.2024

2.2. Basse saison (BS)

Autres périodes

Les réservations pour des séjours à partir du 30.03.2024 peuvent seulement être introduites au moment de la parution de la brochure "Vacances 2024-2025".

2.3. N.B. 1 semaine = 7 nuitées

Séjour minimum : uniquement pendant le Cyclocross de Koksijde (3 nuits) et pendant les vacances d'été à Koksijde et Lombardsijde (périodes obligatoires de 2 semaines).

3. Action sociale

Si vous êtes un membre actif ou retraité de la Défense et que vous avez un faible revenu familial, il est possible d'obtenir des réductions pour les vacances en famille en Belgique et toutes les vacances pour les jeunes. Veuillez nous envoyer une copie de votre dernière déclaration fiscale avec le bon de commande.

4. Provision

À partir d'une nuitée : € 100 par hébergement. Pour la villa 't Liefoord et la location complète de la villa Quisisana : € 250 qui servira à couvrir les frais supplémentaires tels qu'énergie, dégâts, etc...

Le décompte final sera établi après votre séjour. Les montants de moins de € 2,5 ne seront pas régularisés.

Remarques

- Si le directeur de centre ou un de ses délégués constate que le logement est sale, des frais de nettoyage seront également déduits de la provision: à partir de € 70 par logement et à partir de € 250 pour la Villa 't Liefoord / Villa Quisisana entièrement louée). Les logements doivent être propres et nettoyés lors du départ. Si ce principe n'est pas appliqué, des mesures administratives peuvent être envisagées: refus des demandes futures, etc.
- En cas de non-location d'un logement abandonné sale par un vacancier, la perte financière en résultant pourra être réclamée à ce vacancier.

5. Frais supplémentaires

Frais d'énergie

1. Gaz naturel, Propane, Electricité: selon le taux mensuel
2. Ouverture compteur: € 2,5 (seulement campeurs)
3. Eau: € 5/m³ (uniquement Quisisana)
4. Mazout: prix du jour
5. Sacs poubelle
6. Location d'un digibox (Koksijde): € 1/jour

Remarques

Période de gel: Lors de votre absence, le chauffage devra toujours rester allumé afin d'éviter des dégâts éventuels causés par le gel. Les frais ainsi encourus, sont à charge du vacancier.

Le directeur de centre pourra à chaque moment contrôler l'application de cette mesure. A cet effet, il aura à chaque moment accès aux logements.

Location de draps de lit

Koksijde, Lombardsijde, Wilskerke, Spa:

€ 5/personne

6. Arrivées et départs

Les logements seront disponibles le jour de l'arrivée entre 14 et 17 heures et libérés le jour du départ **entre 9 h et 11 h**. Hôtel Continental: **entre 8 h et 10 h**.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ces heures, veuillez en aviser le directeur de centre. Ceci est également valable pour le camping.

Remarques

Un retard à l'arrivée ou un départ anticipé non motivé ne donne le droit ni à une prolongation de séjour ni au remboursement d'une partie des redevances.

Tous les logements non-occupés **48h00 après le début du séjour**, seront remis à la disposition du directeur de centre, et pourront être reloués.

Néanmoins, toutes les prescriptions du point 6 des conditions générales restent d'application.

7. Animaux domestiques

- * Les animaux de compagnie (chiens, chats) sont uniquement autorisés dans le centre de vacances de Koksijde, Lombardsijde et La Vecqueterre dans un nombre limité de logements.
- * Prix par animal, par nuit : € 5.
- * La présence d'animaux devra être mentionnée sur le bon de réservation. Sans autorisation spécifique de la direction OCASC, aucun animal ne pourra avoir accès au centre, ceci sous risque d'exclusion.
- * Le propriétaire de chaque animal est financièrement responsable des nuisances, accidents, dégâts et détériorations provoqués par les animaux dans les logements ou dans le centre. Les constatations se feront par le directeur de centre (ou par son représentant). Pour toutes infractions graves ou nuisances importantes, le directeur de centre pourra recourir à l'exclusion immédiate de la personne responsable. A chaque départ, le directeur de centre (ou un représentant) effectuera un contrôle complet du logement concerné.
- * Les propriétaires sont priés de se munir d'un panier, d'une litière et de sacs hygiéniques. Dans les limites imposées par le règlement intérieur du centre de vacances, les chiens tenus en laisse, sont autorisés à circuler dans le centre. Sous aucun prétexte, les chiens ne pourront rester seuls dans un logement.
- * Les chiens d'assistance pour personnes touchées de maladies chroniques ou les personnes en chaises roulantes sont exceptionnellement admises dans nos centres mais seulement sous demande écrite.

8. Remarques

- Les infractions graves (entre autre contre le règlement interne) peuvent entraîner l'expulsion.
- Le preneur du séjour reste financièrement responsable de tous les actes et infractions commis par ses accompagnateurs et ses visiteurs.
- L'utilisation des pétards ou autres feux d'artifice est strictement interdite, de même que les go-karts et cerfs-volants.

Les enfants mineur du bénéficiaire ne peuvent pas séjourner seuls dans un centre. Un des parents doit toujours les accompagner. Lors du séjour, les parents ne peuvent pas laisser leurs enfants mineurs seuls pendant la nuit.